



RÉUNION ORDINAIRE du Conseil du Village de Brome, tenue en personne le lundi 1 mai 2023 à 19 h 00, à laquelle étaient présents Mesdames les conseillères Pat Panasuk et Lisa Bélanger et Messieurs les conseillers Larry Royea, Wesley Patch, Michael Allnutt et Christopher Whitehead. Tous les membres dudit conseil formant un quorum sous la présidence du maire William Miller conformément aux dispositions du Code municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière Gail Côté était présente.

Les citoyens ont la possibilité d'assister à la réunion et de poser des questions.

Il y avait 9 personnes dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation et adoption du procès-verbal de la réunion du 3 avril 2023
3. Questions découlant du dernier procès-verbal
 - 3.1
4. Rapport de l'inspecteur municipal et des routes :
 - 4.1 Sur les permis
 - 4.2 Sur les conditions des routes
5. Première période de questions
6. Rapports des élus
7. Administration générale

Correspondance :

- 7.1 Questions concernant la date d'installation pour le radar pédagogique

Administration

- 7.2 Programme d'aide aux routes locales (PAV L) - fonds d'entretien des routes locales – année fiscale 2023-2024
- 7.3 Autorisation - achat d'une banque d'heures - Infotech
- 7.4 Épuration des données comptables et contrat d'entretien optimal
- 7.5 Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – assurances – appui
- 7.6 Modification du règlement de zonage 147-2011
- 7.7 Demande de dérogation mineure – DM 2023-001 (145, chemin Valley)
- 7.8 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
8. Administration financière
 - 8.1 Comptes à payer
 - 8.2 Comptes payer
9. Autres affaires
 - 9.1
10. Deuxième période de questions
11. Ajournement de la réunion

La réunion est ouverte à 19 h 00

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Résolution 2023-202

Proposé par Larry Royea
Appuyé par Wesley Patch
IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour soit et soit approuvé.

ADOPTÉ

2
APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 MARS 2023
Résolution 2023-203

Proposé par Lisa Belanger
Appuyé par Christopher Whitehead
ET RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la réunion du 3 avril 2023 soit et est par la présente approuvé avec la modification suivante :

- Point 5 - modifier - La question a été posée de savoir s'il y aura une consultation publique concernant le nouveau bâtiment où chacun pourra voir les plans et exprimer ses opinions. Le maire a répondu en expliquant que nous n'en sommes qu'aux étapes préliminaires, mais qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux, nous tiendrons le public informé.

ADOPTÉ

3
QUESTIONS DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

3.1

4
RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET DES ROUTES

4.1 Sur les permis délivrés

- Trois (3) permis ont été délivrés en avril 2023 pour une valeur totale de 13 200\$ et des revenus de 75\$

4.2 Conditions sur des routes

5
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

- Les habitants se demandent où en est le dossier du 322 Stagecoach. Le maire explique que notre avocat travaille sur le dossier.

6
RAPPORT DES ÉLUS

- La génératrice et le réservoir de propane ont été enlevés de l'édifice public de Brome.

7
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
CORRESPONDANCE

7.1 Questions concernant la date d'installation pour le radar pédagogique

ADMINISTRATION

7.2

PROGRAMME D'AIDE AUX ROUTES LOCALES (PAVL) - FONDS D'ENTRETIEN DES ROUTES
LOCALES - ANNÉE FISCALE 2023-2024
Résolution 2023-204

ATTENDU QUE les interventions mentionnées dans la demande d'aide financière concernent les chemins locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Brome s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Brome choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière en fonction de l'estimation détaillée des coûts des travaux ;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Mme Gail Côté, agit à titre de représentante de la municipalité auprès du Ministère dans ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Wesley Patch

Appuyé par Christopher Whitehead

ET RÉSOLU QUE :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités prévues et reconnaît qu'en cas de non-conformité, l'aide financière sera résiliée ;

D'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents à cet effet pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ

7.3

AUTORISATION - ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES - INFOTECH
Résolution 2023-205

CONSIDÉRANT qu'un soutien technique est requis sur une base régulière notamment pour des fins de formation et d'assistance ponctuelle dans la gestion financière quotidienne de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il est plus rentable d'acheter un bloc d'heures de soutien technique ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de date d'expiration pour l'utilisation du bloc d'heures de soutien technique ;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Lisa Belanger

Appuyé par Wesley Patch

ET RÉSOLU QUE :

┆ D'autoriser l'achat d'une banque de 26 heures auprès d'Infotech au coût de 2 210 \$ plus les taxes applicables ;

┆ De financer cette dépense, déduction faite des remboursements de taxes, à même le fonds général ;

┆ D'autoriser le maire et la Directrice général et greffière-trésorière à donner toutes les instructions nécessaires et à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉ

7.4
ÉPURATION DES DONNÉES COMPTABLES ET CONTRAT D'ENTRETIEN OPTIMAL
Résolution 2023-206

ATTENDU QUE notre compagnie de logiciel Infotech nous a suggéré d'acheter le contrat d'entretien optimal et la purification des données comptables ;

Le service du contrat optimal comprend :

Trois interventions à distance pour vérifier les dossiers et fichiers de votre serveur et optimiser le disque dur

- Vérification et mise à jour de la version de Sygem ;
- Nettoyage de l'annuaire Sygem ;
- La sauvegarde des bases de données de Sygem ;

Le service de vérification des sauvegardes comprend :

- Automatisation des sauvegardes quotidiennes ;
- Vérification du bon fonctionnement de la sauvegarde ;
- La vérification de l'intégrité de la base de données ;
- Un rapport envoyé à Infotech et à la municipalité sur l'état de la sauvegarde ;
- Un appel de nos techniciens si la sauvegarde n'a pas fonctionné.

Le prix est de 625,00 \$ par an. Si nécessaire, les frais de déplacement, le kilométrage et les taxes sont en sus.

Proposé par Christopher Whitehead

Appuyé par Lisa Belanger

ET RÉSOLU :

D'autoriser la Directrice générale et le greffière-trésorière à retenir les services d'Infotech.

ADOPTÉ

7.5
BÂTIMENTS PATRIMONIAUX –
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – ASSURANCES – APPUI
Résolution 2023-207

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

Proposé par Larry Royea

Appuyé par Michael Allnutt

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité du Village de Brome demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

QUE la Municipalité du Village de Brome demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution;

QUE la Municipalité du Village de Brome transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

ADOPTÉE

7.6
MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 147-2011
Résolution 2023-208

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire construire son Hôtel de ville au 322 chemin Stagecoach;

CONSIDÉRANT Qu'il est nécessaire de procéder à une modification du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier le règlement de zonage;

Proposé par Christopher Whitehead
Appuyé par Wesley Patch
ET RÉSOLU :

De mandater la firme Gestim Inc pour la modification du règlement de zonage 147-2011.

ADOPTÉ

7.7
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - DM 2023-001 – LOT 4 266 951 (145, CHEMIN VALLEY)
Résolution 2023-209

NATURE ET EFFETS :

Demande de dérogation mineure (DM 2023-001) visant à permettre au propriétaire à procéder à des travaux dans le comble de la résidence pour aménager une chambre à coucher. Les travaux projetés sont situés dans l'agrandissement du bâtiment.

L'IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT :

L'emplacement est situé sur le lot 4 266 951 du cadastre du Québec sur le chemin Valley.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne cause pas préjudice au voisin;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir du requérant de respecter les dispositions du Code de Construction du Québec;

Pour les motifs qui précèdent, le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure pour des travaux d'aménagement et d'utilisation du comble d'une résidence d'une hauteur variante entre 1,53m. et 2,04m. au 145 chemin Valley

Proposé par Wesley Patch

Appuyé par Larry Royea

ADOPTÉ

7.8

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)
Résolution 2023-210

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Brome a reçu de l'information concernant les démarches à effectuer suivant la réception du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

EN CONSÉQUENCE

Proposé par Wesley Patch

Appuyé par Larry Royea

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités prévues et reconnaît qu'en cas de non-conformité, l'aide financière sera interrompue ;

D'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents à cet effet pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ

8

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

8.1

COMPTES À PAYER

AVRIL 2023

Résolution 2023-211

Proposé par Larry Royea

Appuyé par Christopher Whitehead

ET RÉSOLU QUE :

Le paiement de comptes créditeurs pour un montant de 20 921,11\$ soit et est par la présente approuvé.

Fournisseur	Description	Montant
Benoit Jean	Entretien général (poteaux civique et drapeaux pour chemins)	210,00
Enviro Connexions	Traitement recyclage	340,10
Exc David Cooke	Pierre concassée et transport (chemin Jackson)	3 204,72
FNX	Project de réfection chemin Jackson	5 518,80
Gestim	Inspection municipale du 26 mars au 22 avril	2 835,56
Installations Quilliams	Réparation de l'éclairage de rue et remplacement de l'éclairage au Parc Heritage	1 250,48
Mégaburo	Lecture compteur photocopieur	162,59
Municonseil Avocats	Services professionnels	1 622,90
Nadolska Architecte	Dessins pour permis	3 000,00
Nivelage MC Inc	Nivellement des chemins	1 966,07
Raymond Ronnie	Déneigement pour la saison 2023-2023	114,98
RIGMRBM	Frais d'enfouissement	524,17
Ville Cowansville	Quote part 2023	170,74
TOTAL		20 921,11\$

8.2
COMPTES PAYER
AVRIL 2023
Resolution 2023-212

Fournisseur	Description	Montant
BCAS	Loyer et nettoyage pour le mois d'avril	718,59
Ent Raymond Cherrier	Collecte et transport des ordures, du recyclage et du compost	4 623,80
Exc David Cooke	Déneigement de routes municipales 2022-2023	19 292,54
Laflamme Charles	Remboursement de la facture fosse septique	327,68
Rémunération mensuelle des élus	Rémunération de mars	2 039,61
Rémunération mensuelle de la directrice générale	Salaires de mars	3 101,72
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		30 103,94\$

Fournisseur	Description (Prélèvements automatiques)	Montant
Axion	Téléphone, fax et internet	207,16
BMO Mastercard	Abonnement & frais mensuel Microsoft	59,45
DFS Insurance	Assurance collective	464,66
Hydro Québec	Éclairage des rues	151,55
Hydro Québec	Électricité au Parc Heritage	137,70
TOTAL DES COMPTES PAYÉS		1 02052\$

ADOPTÉ

9
AUTRES AFFAIRES

9.1

10
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
Résolution 2023-213

Proposé par Larry Royea
Appuyé par Christopher Whitehead
ET RÉSOLU QUE :

La séance soit levée à 20h23

William Miller
Maire

Gail Côté
Directrice générale et greffière-trésorière

